

Régent et le Gaucho : arrêté d'interdiction annulé

Le tribunal administratif de Nancy a annulé hier, à la demande de la préfecture des Vosges, un arrêté du maire de Frémifontaine (Vosges) interdisant l'utilisation d'insecticides à base de Fipronil (Régent) ou d'imidaclopride (Gaucho).

Le tribunal a prononcé l'annulation totale de cet arrêté pris par Etienne Pourcher, maire PS du village de Frémifontaine (350 habitants), en mars 2003 contre ces insecticides soupçonnés de tuer les abeilles.